

COMMUNE DE MARTIGNA - BUDGET COMMUNE (59300)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE
Pour l'année 2022,**

Dressé par Monsieur Jérôme FABING, Comptable du Trésor Public

L'an deux mil VINGT TROIS, le 28 FEVRIER à 19 H 00, le Conseil Municipal de la commune de MARTIGNA légalement convoqué le 21 FEVRIER 2023, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DALLOZ ;

PRESENTS :

Jean-Charles DALLOZ, Maire - Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe— Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint - Karim BENHALIMA - Maurice BONDIER — Catherine CAMPANINI - Eric DANJEAN – Thierry MICHAUD – Bruno MONTEIL - Claire SAURAT ;

ABSENTE : Fernanda TEIXEIRA ;

Secrétaire de séance : Eric DANJEAN

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie conforme et certification

Le Maire,

Jean-Charles DALLOZ

